

RÉDUIRE NOS DÉCHETS

CONTEXTE LOCAL

En 2018 en France chaque habitant produisait en moyenne **261** Kilos d'OMR c'est-à-dire d'ordures qui ne peuvent pas être recyclées.

Cette moyenne cache en vérité des disparités importantes liées notamment à l'urbanisation, les grandes agglomérations produisant généralement plus d'OMR par habitant que les zones rurales ou périurbaines.

Ainsi par exemple pour les agglomérations de Paris et Lyon les chiffres peuvent dépasser 350 kilos par habitant.

La lecture attentive du rapport annuel 2018 du SITRU (Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains) nous apprend que pour les 78 195 habitants de Rueil ce chiffre est de **253** kilos, avec un tonnage en hausse de 0.3 % par rapport à 2017 (**moins 12 % par rapport à 2008**).

A l'étranger certaines communes italiennes ont des résultats impressionnants (Trévise : 55 kilos ; Campanori : 72 kilos).

91 collectivités françaises représentant **3.3** millions d'habitants parviennent à produire moins de **150** kilos d'OMR par habitant. Parmi ces 91 collectivités on recense aussi de grandes agglomérations.

Dans le trio de tête on trouve Besançon et ses environs, regroupant près de 69 communes et autour de 200 000 habitants (moins de **150** kilos par habitant et par an), Angers (**181** kilos) et Grenoble (**192** kilos).

NOTRE PROPOSITION

RÉDUIRE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES D'AU MOINS 20 % EN 6 ANS

La liste Le Renouveau pour Rueil souhaite privilégier, dans cet ordre, la prévention de la production de déchets, la préparation en vue de leur réemploi, leur recyclage puis les autres modes de valorisation notamment énergétique et enfin l'élimination par enfouissement. Son objectif est de réduire la quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles d'au moins 20 % en 6 ans, grâce à la démarche Territoire Zéro Déchet.

INSPIRATION En 10 ans, Besançon et son agglomération ont réduit de 34% leurs déchets

Pour parvenir à ce résultat, Besançon et son agglomération ont eu recours à un certain nombre de mesures, parmi lesquelles :

- La présence d'une tarification selon le volume des levées grâce à l'installation d'une puce RFID sur chacun des 49 600 bacs. En habitat collectif (50 % contre 77 % à Rueil) chaque bâtiment a ses bacs et la répartition est effectuée au prorata de la surface des logements.
- L'accompagnement des habitants avec présence d'ambassadeurs du tri et d'une cellule spécialisée dans l'habitat collectif.
- Une tarification mixte effectuée comme suit :
 - Part fixe pour 50 % et 12 levées
 - Part variable en fonction des levées supplémentaires (10%)
 - Part variable en fonction du poids des déchets collectés (40 %)
- La présence d'un simulateur disponible via Internet permettant d'estimer sa redevance (et non pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et de connaître l'évolution dans le temps des pesées.
La présence de ces puces permet de disposer d'indicateurs fins par quartier et par catégories de déchets, les bacs recyclables en étant aussi équipés.

Au plan financier l'investissement de 3,5 M€ d'euros a été financé à près de 74 % par l'Ademe. Il a pu être effectué à la place du renouvellement d'un incinérateur vieillissant (situation analogue à celle de Rueil pour l'incinérateur de Carrières sur Seine), ce qui a facilité sa réalisation.